

Ça vaut le détour...



► La Folletière, commune déléguée de Saint-Martin-de-l'If

La Folletière est une des plus petites communes de la Seine-Maritime. Elle a la particularité de ne plus posséder d'église depuis 1828, date à laquelle elle fut détruite.

Le nom de la commune viendrait de « follet » qui désignait autrefois en vieux français le garde forestier. En 1210, la paroisse est nommée « Foletaria » : lieu où il y a des follets. Ce nom prend tout son sens à la vue du nombre important d'arbres présents sur la commune.

Vous remarquerez le charme de la mairie, semblable à un petit chalet. En face de celle-ci se trouve un chemin, celui que vous emprunterez pour débuter la randonnée. Il s'agit d'une ancienne voie romaine dénommée « La chaussée » reliant Lillebonne à Rouen.

► L'histoire des pigeonniers

Sur votre chemin se trouve un joli pigeonnier de forme circulaire. Construit à l'aide de briques, de pierres, et de silex, il illustre le savoir-faire normand mis en avant grâce à ce travail de polychromie.

Les pigeons étaient à l'époque un instrument de pouvoir puisqu'ils permettaient de transporter le courrier des seigneurs et des rois. Ainsi, durant l'époque médiévale, seuls les nobles avaient le privilège de posséder un colombier / pigeonnier, leur permettant d'affirmer la fonction sociale du propriétaire. Les pigeons leurs servaient également de nourriture, particulièrement appréciés pour leur chair fine. Enfin, leur fiente était utilisée comme engrais naturel.

La Folletière et ses alentours

Le Val au Cesne est un site paysager qui s'étend sur plusieurs communes : Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mont-de-l'If, Saint Clair sur les Monts, Sainte Marie des Champs, Touffreville la Corbeline, Yvetot et La Folletière.

Ce patrimoine naturel de 960 hectares est classé depuis 1997. Quelques belles bâtisses, dont l'Auberge du Val au Cesne, ponctuent la vallée et ses coteaux.

INFOS - CONSEILS

RENSEIGNEMENTS

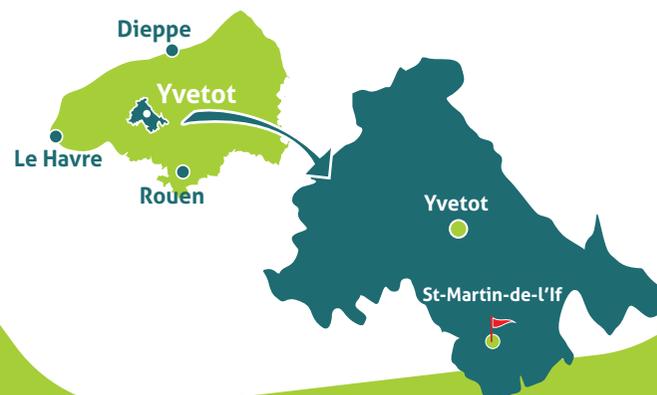
Autres circuits et infos pratiques :

Office de Tourisme d'Yvetot

8, place du Maréchal Joffre
76190 Yvetot
yvetot-normandie-tourisme.fr
02 32 70 99 96

Seine-Maritime Attractivité

contact@sma76.fr
seine-maritime-tourisme.com
02 35 12 10 10



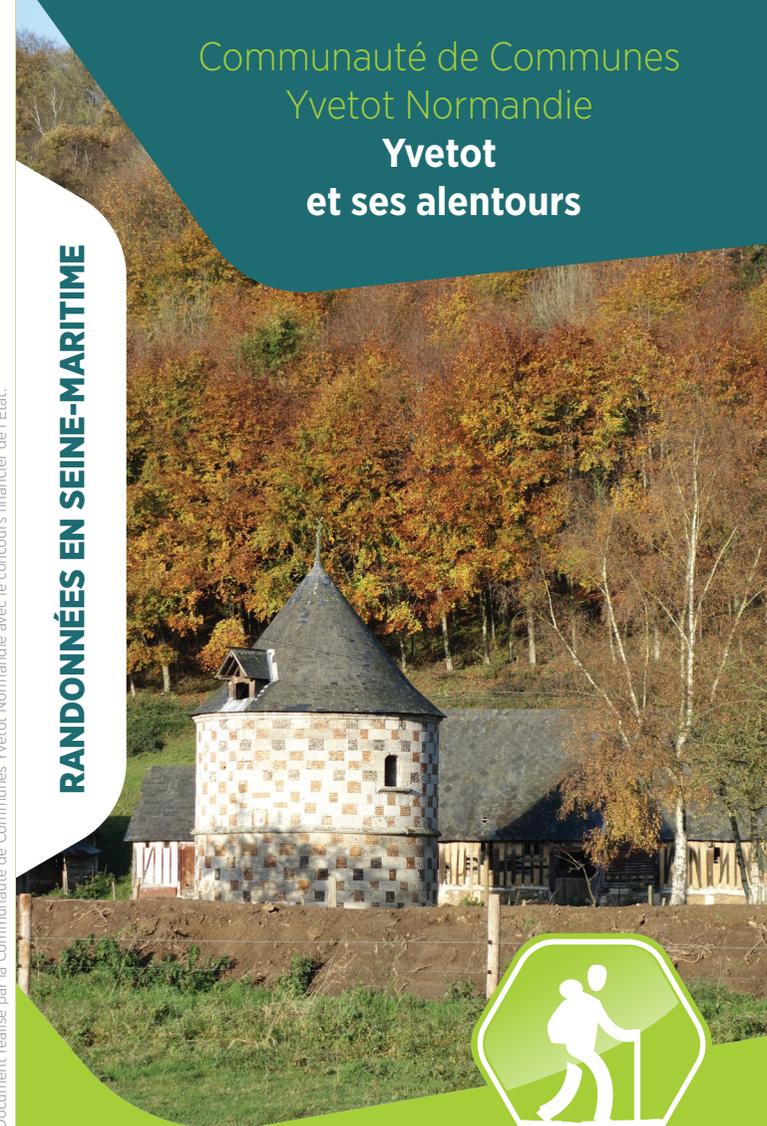
Circuit non éligible au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).



Communauté de Communes Yvetot Normandie Yvetot et ses alentours

RANDONNÉES EN SEINE-MARITIME

Document réalisé par la Communauté de Communes Yvetot Normandie avec le concours financier de l'Etat.



RANDONNÉE À PIED

Circuit 8 : Le Bois de Caux

Départ : Mairie de La Folletière
Saint-Martin-de-l'If

8,5 km - 2h00 - Difficulté ●○○

Circuit : Le Bois de Caux

Départ : Mairie de La Folletière - Saint-Martin-de-l'If

8,5 km (dont 1 km de chemin)

2h00 - Difficulté ○○○

AVIS DU RANDONNEUR

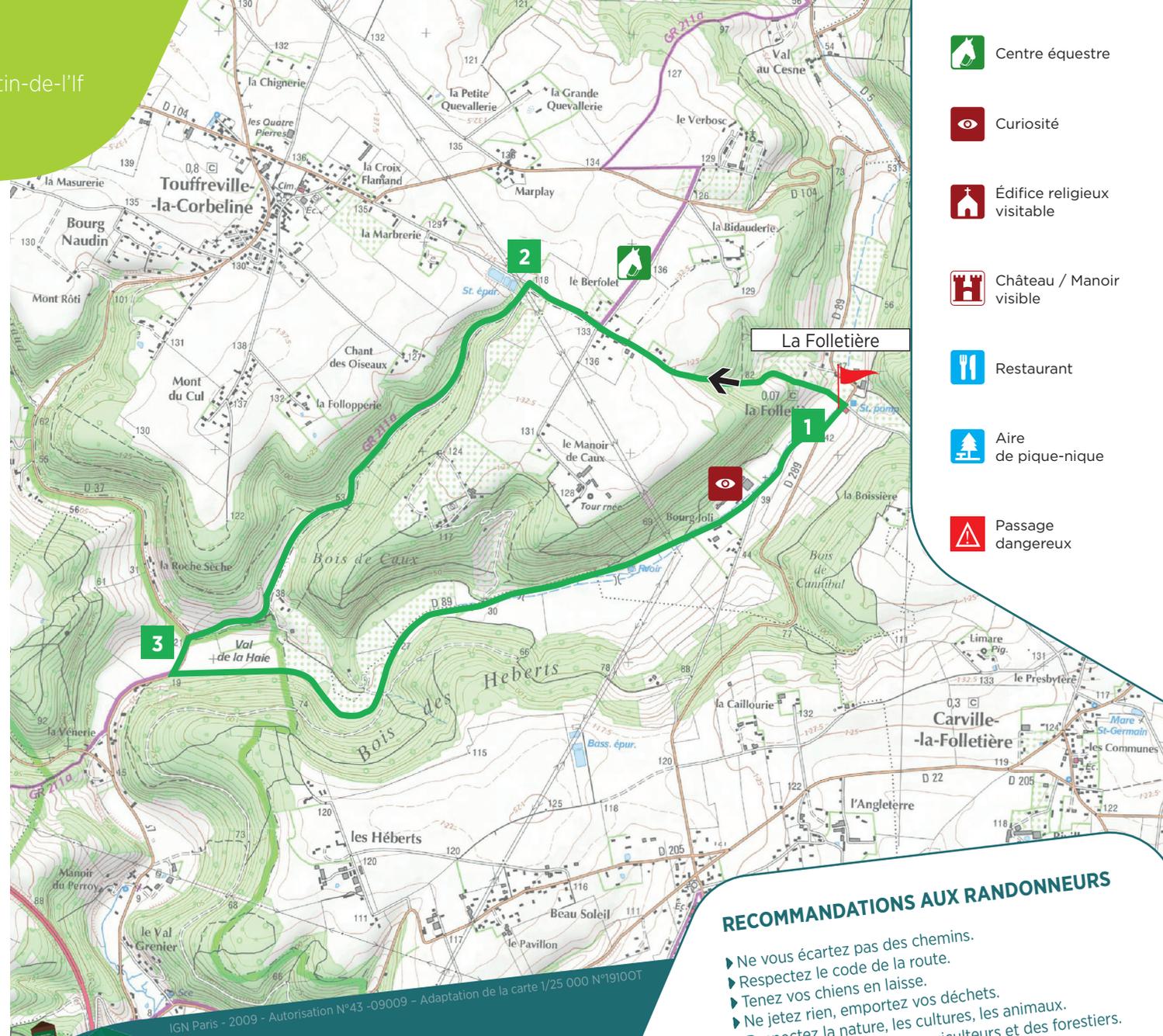
Après avoir traversé l'ancienne voie romaine, découvrez à travers de charmantes petites routes le Bois de Caux ainsi qu'un joli panorama en lisière de bois et prairies.

- 1 Au totem de départ, dos à la mairie, prenez face à vous, le chemin en herbe à travers bois, l'ancienne voie romaine.
- 2 Juste après la descente, tournez à gauche direction « Le Bois de Caux ». Sur cette petite route sinueuse en pleine nature, vous pourrez admirer une maison en pierre blanche ainsi qu'un corps de ferme avec sa maison normande en colombage et toit de chaume et son puits dans la cour. Suit une jolie descente où vous pourrez découvrir un panorama sur les prairies et le Bois des Héberts.
- 3 Au Val de la Haie, tournez successivement deux fois à gauche. Soyez prudent dans les virages qui suivront.

Vous pourrez admirer de jolies bâtisses en brique, un vieux bâtiment en colombage ainsi qu'un charmant pigeonnier et un calvaire.

Balisateur du circuit :

-  Bonne direction
-  Tourner à gauche
-  Tourner à droite
-  Mauvaise direction



 Centre équestre

 Curiosité

 Édifice religieux visitable

 Château / Manoir visible

 Restaurant

 Aire de pique-nique

 Passage dangereux

IGN Paris - 2009 - Autorisation N°43 -09009 - Adaptation de la carte 1/25 000 N°19100T

Le drapeau sur la carte indique le point de départ. Sur le terrain, à cet endroit, est implanté un totem où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques.

Pour parcourir ce circuit, suivez les indications du topoguide et les balises de jalonnement de couleur verte.

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- ▶ Ne vous écartez pas des chemins.
- ▶ Respectez le code de la route.
- ▶ Tenez vos chiens en laisse.
- ▶ Ne jetez rien, emportez vos déchets.
- ▶ Respectez la nature, les cultures, les animaux.
- ▶ Respectez le travail des agriculteurs et des forestiers.
- ▶ En période de chasse, soyez vigilants.
- ▶ En forêt, n'allumez jamais de feu.
- ▶ Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT, ...).
- ▶ Ne pénétrez pas dans les propriétés privées.